

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 MAI à 18 HEURES 30**

L'an deux mille vingt le MERCREDI 27 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Multi Fonctions

Présents : ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy, BOURGEOIS Gérard, SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, JAUMOTTE Ghyslaine, CROSET Bertrand, GAGNAIRE Serge, JEAN Fabien, LORENZI Magali, FABRE Isabelle, BLAISE Marine.

Procurations : LAZARE Florent à ROUET Frédéric, DE LUCA Cécile à JAUMOTTE Ghyslaine, JEAN Marylène à ROUET Frédéric

Secrétaire : MACHUROT Suzy.

Monsieur Frédéric ROUET, Maire sortant, installe tous les présents dans leurs fonctions de conseillers municipaux, puis la présidence est attribuée à Monsieur Philippe SAINT CLAIR SPROUL BOLTON, doyen d'âge pour l'élection du Maire

N° 1 – Election du Maire

Madame Magali LORENZI et Monsieur Jean-Pierre MAISONNEUVE sont désignés assesseurs.

La condition du quorum est remplie.

Monsieur Frédéric ROUET se présente comme candidat.

A la majorité des membres présents et représentés (14 voix pour et un bulletin nul), Monsieur Frédéric ROUET est proclamé Maire et immédiatement installé

N° 2 – Détermination du Nombre des Adjoint

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le nombre d'adjoints ne peut dépasser 30% de l'effectif légal du conseil soit 4, mais demande aux conseillers que le nombre soit de trois.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés,

N° 3 – Election des Adjoint

Une seule liste se propose formée de Jean-Marie TORELLI, Suzy MACHUROT et Gérard BOURGEOIS.

A la majorité des membres présents et représentés la liste menée par Monsieur Jean-Marie TORELLI est élue.

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu Local, et en donne un exemplaire à chaque membre du Conseil Municipal.

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 27 mai 2020

Le Maire,
Frédéric ROUET